

LE GUIDE DU PADEL 2025



PUBLICATION – JUILLET 2024



LES CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

Les règles de participation

- Les Championnats de France interligues Jeunes 2025 comportent une seule épreuve U14 : chaque équipe de Ligue étant composée de 2 paires garçons + 1 paire filles.

- Les championnats de France Interligues U14 2025 sont ouverts aux joueuses et joueurs :
 - Des catégories d'âge 9 à 14 ans (nés entre 2011 et 2016 inclus), et de nationalité française ;
 - Licenciés 2025 (Licence Padel ou Multi-Raquettes) dans la Ligue considérée (tous les joueurs de l'équipe doivent être licenciés dans la même ligue) ;
 - **Licencié ou rattaché au club au plus tard le 31 octobre 2024**

- Les Championnats de France Interligues Jeunes U14 se déroulent lors d'une seule phase **(du 18 au 20 août 2025 & lieu à déterminer)**, et la formule sportive sera déterminée en fonction du nombre total d'équipes inscrites.

La composition des équipes

➤ Chaque équipe est composée de

- 4 garçons minimum
- 2 filles minimum,
- Et de 9 joueurs/ses maximum.

(rappel : interdiction pour un jeune né en 2017 ou après de participer à une compétition FFT)*

- La liste définitive des joueurs/ses (maximum 9), sera transmise au Juge-Arbitre de la Compétition la veille de la Compétition.
- Lors de chaque rencontre, le Capitaine établit sa composition d'équipe avec les joueurs inscrits sur sa liste au début du Championnat, et en tenant compte du Classement FFT.
- Les paires masculines sont ordonnées par ordre de poids, la paire N°1 étant la mieux classée (poids numériquement le plus faible).
- A poids égal entre deux paires, le capitaine a le choix d'ordonner celles-ci comme il le souhaite.

LES INTERLIGUES U14



Les capitaines et leurs rôles

- Chaque équipe sera dirigée par un Capitaine (Possibilité de choisir également un capitaine adjoint), désigné par la Ligue.
Ils devront être licencié(e)s à la FFT, mais il n'est pas obligatoire qu'ils soient licenciés dans la même ligue que leurs joueurs.
- Lors de chaque rencontre, le Capitaine établit sa composition d'équipe avec les joueurs inscrits sur sa liste au début du Championnat, et en tenant compte du Classement FFT.
- Les paires masculines sont ordonnées par ordre de poids, la paire N°1 étant la mieux classée (poids numériquement le plus faible). A poids égal entre deux paires, le capitaine a le choix d'ordonner celles-ci comme il le souhaite.

L'aspect sportif

- Tous les matchs se jouent au Format A2 (3 sets à 6 jeux, avec point décisif).
- L'ordre des parties sera tiré au sort pour chaque rencontre.
- Lors d'une rencontre, dès que la composition d'équipe a été transmise au Juge-Arbitre, aucun remplacement de joueurs n'est dès lors autorisé pour cette rencontre.
Si, pour des raisons de santé, une paire déclare WO lors d'une partie, le score attribué pour celle-ci sera de 6/0 6/0 mais la rencontre aura tout de même lieu avec les deux autres matchs restants. Idem si 2 paires doivent déclarer forfait.

Etats des résultats et classement

- A l'issue des Championnats, le Juge-Arbitre Padel saisit les résultats dans l'application Padel, en ordonnant toutes les équipes ayant participé de 1 à N.
- *Seuls les joueurs ayant pris part à au moins une rencontre, pourront bénéficier de points.* Ces points seront déterminés par la position de leur équipe à l'issue de la compétition. Le nombre de joueurs pouvant bénéficier de points peut donc être un nombre impair, et dans la limite de 9.
- Si la compétition se déroule sous forme de poules, le classement d'une poule est obtenu par l'attribution de :
 - 2 points par rencontre gagnée
 - 1 point par rencontre perdue
 - **-1 point en cas de rencontre perdue par disqualification (scores de 6/0 6/0 attribués aux trois matchs)**
 - **-2 points en cas de rencontre perdu par WO (scores de 6/0 6/0 attribués aux trois matchs)**
- En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs équipes, leur classement est établi en tenant compte, pour toutes les parties de la poule :
 - De la différence du nombre de sets gagnés et perdus par chacune d'elles
 - Puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence du nombre de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles
 - Ensuite, en cas de nouvelle égalité par l'application successive des 2 méthodes ci-dessus, aux seuls résultats des parties ayant opposé les équipes à départager.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERLIGUES U14



CHTS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES U14

| | |
|--|--|
| Dates | 18 au 20 août |
| Nombre de Pistes | 8 minimum |
| Homologation (par la FFT) | P 250 |
| Juge-Arbitrage | JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT |
| Arbitrage / Superviseurs de pistes | Désignés et indemnisés par la FFT |
| Formule | A définir en fonction du nombre d'équipes |
| Format de jeu | A2 |
| Balles | 3 balles neuves / match, fournies par la FFT |
| Kinésithérapeute(s) | 2 kinés fournis par la Ligue, mais pris en charge par la FFT |
| Médecin | Non obligatoire |
| Médailles & Trophées | Médailles & trophées fournis par la FFT |
| Transport & Hébergement | A la charge des Ligues / Le Club devra fournir des coordonnées d'hôtel à proximité (tarif négocié de préférence) |
| Restauration au Club (payante) | A la charge des Ligues |
| Soirée (dîner) | A la discrétion de la Ligue Organisatrice |
| Indemnité forfaitaire, PAR EQUIPE, versée par la FFT à chaque LIGUE participante | TRANSPORT : Métropole: [(Dist. Km A/R Domicile/Club x 0,10 €/km) / CORSE: 200 € / REU: 650 € / GVA: 505 € / NCL: 1075 € / GUA & MAR: 450 € (Pour 10 personnes MAXIMUM) |
| | + INDEMNITE : 150€ / personne (Pour 10 personnes MAXIMUM) |
| Subvention FFT à la Ligue Organisatrice | Non |



LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS



- **Tous les clubs** disposant au minimum d'une piste de Padel, peuvent participer aux Championnats de France Interclubs Seniors.
- *Les Comités et les Ligues ne sont pas considérés comme des Clubs et ne peuvent donc pas participer aux Championnats de France Interclubs Seniors.*
- Deux Championnats de France sont organisés en **2025** :
 - Un Championnat de France Interclubs Seniors Dames,
 - Un Championnat de France Interclubs Seniors Messieurs.
- Chaque Championnat de France, Dames et Messieurs, comprend :
 - Des Divisions Régionales 1, organisées par chacune des Ligues, qualificatives aux Conférences Interrégionales ;
 - Des Conférences Interrégionales, Est et Ouest, qualificatives à la Division Nationale 1 ;
 - La Division Nationale 1, délivrant le titre de « Champions de France » Interclubs.
- Chaque Ligue est libre de son organisation et peut proposer des Championnats régionaux avec une ou plusieurs divisions, que l'on nommera alors : Régionale 1, Régionale 2, Régionale 3 etc.
- De même, les Comités peuvent proposer des Championnats départementaux avec une ou plusieurs divisions par département, que l'on nommera : Départementale 1, Départementale 2 etc.
- **1 club ne peut avoir qu'une seule équipe par division, participante en N1, N2 et Conférences Interrégionales.**

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS INTERCLUBS



Nationale 1 Messieurs => 31 Janvier au 2 février 2025

- Constituée de 16 équipes, et est catégorisée en **P1500**
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
- Les **2 Clubs**, classés 15^{ème} et 16^{ème} descendent en **Nationale 2 - 2026**

Conférences interrégionales Messieurs => 29 & 30 Mars 2025

- **Constituées de 24 équipes qualifiées suite aux Championnats Régionaux 2025, et sont catégorisées en P1000**
 - 18 équipes championnes de ligue
 - 3 équipes repêchées selon le poids des 9 équipes finalistes des ligues EST
 - 3 équipes repêchées selon le poids des 9 équipes finalistes des ligues OUEST
- Ces 2 Conférences interrégionales, Est et Ouest, seront disputées, à 12 équipes chacune, sous la forme de 4 poules 3 par conférence lors de la 1^{ère} journée et ensuite sous forme d'un TMC pour la 2^e journée
- Les Clubs vainqueurs de chaque Conférence interrégionale 2025 montent en Nationale 1 - 2026.
- Les clubs classés 2^e à 8^e de chaque Conférence interrégionale 2025 constitueront la Nationale 2 – 2026
- Les clubs classés 9^e et après de chaque Conférence interrégionale 2025 resteront en Régionale 1 - 2026

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS INTERCLUBS



Nationale 1 Dames => 31 Janvier au 2 février 2025

- Constituée de 8 équipes, et est catégorisée en **P1500**
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
- Les **2 Clubs**, classés 7^{ème} et 8^{ème} descendent en **Nationale 2 - 2026**

Conférences interrégionales Dames => 29 & 30 Mars 2025

- **Constituées de 24 équipes qualifiées suite aux Championnats Régionaux 2025, et sont catégorisées en P1000**
 - 18 équipes championnes de ligue
 - 3 équipes repêchées selon le poids des 9 équipes finalistes des ligues EST
 - 3 équipes repêchées selon le poids des 9 équipes finalistes des ligues OUEST
- **Ces 2 Conférences interrégionales, Est et Ouest, seront disputées, à 12 équipes chacune, sous la forme de 4 poules 3 par conférence lors de la 1^{ère} journée et ensuite sous forme d'un TMC pour la 2^{ème} journée**
- **Les Clubs vainqueurs de chaque Conférence interrégionale 2025 montent en Nationale 1 - 2026.**
- **Les clubs classés 2^e, 3^e et 4^e de chaque Conférence interrégionale 2025 constitueront la Nationale 2 – 2026**
- **Les clubs classés 5^e et après de chaque Conférence interrégionale 2025 resteront en Régionale 1 - 2026**

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS INTERCLUBS



Inscription des joueurs

Date limite de qualification des joueurs disputant la Nationale 1 ou Régionale 1 :

31 octobre 2024 à 23h59

- Pour toute équipe disputant la Nationale 1 – 2025 (du 31 janvier au 2 février) ou la division Régionale 1 du Championnat de Ligue, le Club devra déclarer 6 joueurs/ses sur sa « Fiche Equipe », tous régulièrement licenciés ou *rattachés au Club* à la date limite de qualification, soit le **31 Octobre 2024 à 23h59**.
- Les 6 joueurs déclarés sur la Fiche de l'équipe resteront, de fait, rattachés à cette équipe 1 (les joueurs seront autrement dits « brûlés »), et ne pourront en aucun cas faire partie ni participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur Club au cours de cette même année sportive.
- De la même manière, chaque Club disposant d'une ou plusieurs équipes en Nationale 1 et / ou en division Régionale 1, verra ses joueurs « brûlés » de 6 en 6. Ainsi :
 - Les 6 joueurs déclarés sur la Fiche de l'équipe 1 seront « brûlés » et donc ne pourront en aucun cas participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur Club ;
 - Le numéro 1 de l'équipe 2 ne pourra pas avoir un meilleur classement que le numéro 6 de l'équipe 1 ; **Le classement pris en compte sera celui du 31/01/2025, soit la date de retour de la fiche équipe de la Nationale 1 auprès de la FFT ;**
 - Et ainsi de suite...

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS INTERCLUBS



Inscription des joueurs

- En revanche, un joueur inscrit dans une équipe réserve (2, 3, 4...), peut participer à une ou plusieurs rencontres avec une équipe supérieure de son Club
- *Tout joueur participant à **1 rencontre** avec une équipe supérieure restera rattaché à cette équipe et ne pourra plus rejouer avec une équipe inférieure.*



Un joueur peut figurer sur plusieurs listes d'équipes de son club, Seul un joueur figurant sur la liste d'équipe pourra prendre part aux rencontres pour cette même équipe.

Participation des joueurs

- Les Championnats de France interclubs Seniors de Padel 2025 sont ouverts aux joueurs et joueuses:
 - Licenciés ou rattachés au club à la date du **31 Octobre 2024**
 - Faisant partie de la catégorie d'âge 11 ans ou supérieure.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR INTERCLUBS



Règles de qualifications d'un joueur :

- 1) **Un joueur licencié Multi-raquettes ou Padel dans un Club « A » exclusivement Padel**, à la date limite fixée par l'organisateur, **ne pourra en aucun cas** prendre part à une rencontre par équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A.
- 2) **Un joueur licencié Padel dans un Club « A » Tennis & Padel**, à la date limite fixée par l'organisateur, **ne pourra en aucun cas** prendre part à une rencontre par équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A.
- 3) **Un joueur licencié Multi-raquettes dans un Club « A » Tennis & Padel**, à la date limite fixée par l'organisateur, inscrit ou non sur une liste d'équipe mais ne prenant finalement pas part aux rencontres par équipes pour ce Club A, **pourra** prendre part ultérieurement à une rencontre par équipes avec un autre Club.
- 4) **Un joueur licencié Multi-raquettes dans un club « A » exclusivement Tennis, ou dont la licence est informatiquement rattachée à un Comité ou une Ligue**, pourra s'inscrire dans une équipe d'un club de Padel ou de Tennis & Padel de son choix, partout en France métropolitaine.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS INTERCLUBS



- **Le calcul des statuts des joueurs d'effectue au plus tard le 31 octobre de l'année sportive en cours, et ce quel que soit le classement du joueur.**
- **Trois statuts sont possibles pour les compétitions par équipes de Padel (nationales, régionales ou départementales) :**

Statut Equipe

- **Le Statut de Joueur « Equipe » (EQ) : Un joueur disposera du statut « Equipe » (EQ) pour un Club A, s'il répond à l'une des conditions suivantes :**
 - **le joueur était licencié dans ce club A au 31/08 de l'année sportive précédente (licence Padel ou Multi-Raquettes), et ce même si ce joueur a disputé une rencontre par équipes pour le compte d'un autre club l'année sportive précédente ;**
 - **le joueur n'était pas licencié dans ce club A au 31/08 de l'année sportive précédente, mais il a disputé au moins un match pour ce club, et uniquement pour ce club, dans un championnat par équipes une des années sportives précédant l'année sportive considérée.**

Statut Nouvellement Equipe

- **Le statut « Nouvellement Equipe » (NvEQ) :**
 - **Un joueur disposera du statut « Nouvellement Equipe » (NvEQ) s'il ne répond à aucun des deux critères ci-dessus.**

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS INTERCLUBS



Statut Non Equipe

➤ Le Statut « Non Equipes » (NON EQ) :

- Un joueur disposera du statut « NON EQUIPE » si sa licence a été enregistrée informatiquement après le 31 octobre de l'année sportive en cours, ou s'il a déjà participé à une rencontre par équipes pour un autre club au cours de cette même année sportive.
- Le joueur sera ainsi déclaré « NON EQUIPE », et ne pourra prendre part à une compétition par équipes pour le compte de son nouveau Club, sauf dérogation accordée par la Commission Régionale ou Départementale de Padel.

➤ Pour les Championnats de France (divisions régionales 1 incluses), deux joueurs maximum disposant du statut « Nouvellement Equipe » (NvEQ) pourront figurer sur la liste d'équipe comportant 8 joueurs maximum.

➤ Aucun joueur disposant du Statut NON EQUIPE ne pourra figurer sur cette même liste.

➤ Ces deux règles ci-dessus s'appliqueront pour les listes des équipes des divisions régionales 1, conférences interrégionales, division nationale 2 et division nationale 1.

➤ Pour toutes les autres divisions, la ligue édictera ses propres règles et pourra accepter des joueurs NvEQ ou NON EQ dans ses championnats.

LES CAHIERS DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS INTERCLUBS



| | Championnat départemental | Championnat régional |
|---|---|---|
| Dates limite d'inscription Equipe | A discrétion du Comité | A discrétion de la Ligue |
| Date limite Licence (qualification) Joueurs | A discrétion du Comité | 31 octobre 2024 Autres divisions : A discrétion de la Ligue |
| Droits d'inscription | A discrétion du comité | A discrétion de la ligue (Hors R1 fixé à 50€/Equipe par la FFT) |
| Dates de la Compétition | Organisation Comité | R1 : 15 & 16 mars 2025 |
| Formule Sportive | Au choix de l'organisateur (regroupements de Clubs conseillés) | Au choix de l'organisateur R1 => TMC de 8 à 16 équipes |
| Homologation | D1 ≤ dernière division régionale & P 250 maximum Autres divisions = choix du Comité | R 1 = P 500 / Autres = P250 maximum |
| Format des Rencontres | Choix du Comité | R1 = 3 Messieurs ou 3 Dames / Autres Divisions = choix de la Ligue |
| Format des matchs | D1 = A1 / Autres Divisions = A1, A2, B1 ou B2 | R1 = A1 / Autres Divisions = A1, A2, B1 ou B2 |
| Barème | Le barème pris en compte dépendra de la dimension du tableau, le jour du championnat | |
| Prize money | Non | Non |
| Juge-Arbitre | JAP2 pour toute Division homologuée P 250 JAP1 pour toute Division homologuée P 100 | JAP2 pour la R1 et toute Division homologuée P250 JAP1 pour toute Division homologuée P 100 |
| Arbitrage / Superviseurs de pistes | Libre | Libre |
| Liste des Joueurs | Gestion comité | Gestion ligue |
| Balles neuves | Oui, 3 Balles neuves pour chaque match par équipe, quel que soit le format et quelle que soit la Division | Oui, 3 Balles neuves pour chaque match par équipe, quel que soit le format et quelle que soit la Division |
| Changements de Balles | Non obligatoire | Non obligatoire |
| Kinésithérapeute | Non obligatoire | Non obligatoire |
| Médecin sur place | Non obligatoire | Non obligatoire |
| Médailles & Trophées | Fournis par le Comité | Fournis par la Ligue |

| | Conférences Interrégionales | Nationale 1 |
|---|---|--|
| Dates limite Envoi Fiches Equipes | Au plus tard le 28 Mars 2025 | Au plus tard le 31 janvier 2025 |
| Date limite Licence (qualification) Joueurs | Qualification suite à la R1, donc 31 octobre 2024 | 31 octobre 2024 |
| Droits d'inscription | 0 € (montée de R1) | Fixé à 50€/Equipe par la FFT |
| Dates de la Compétition | 29 et 30 mars 2025 | 31 janvier au 2 février 2025 |
| Formule Sportive | Sous forme de poules Conférences Est/Ouest (12 équipes chacune) | TMC 8 pour les Dames TMC 16 pour les Messieurs |
| Homologation | °P 1000 | P 1500 |
| Format des matchs | 3 matchs / rencontre : format A1 | 3 matchs / rencontre : format A1 |
| Prize money | Non | Non |
| Juge-Arbitre | JAP2 | JAP3, désigné et indemnisé par la FFT |
| Arbitrage / Superviseurs de pistes | Libre | Désignés et indemnisés par la FFT |
| Liste des Joueurs | listes fermées à 8 pour les interrégions | Pré-liste à 8 joueurs (6 joueurs brûlés) au 31 octobre 2024 Liste définitive (fermée à 8 joueurs) à fournir le 31 janvier 2025 |
| Balles neuves | Oui, 3 Balles neuves par match, fournies par FFT | Oui, 3 Balles neuves par match, fournies par la FFT |
| Changements de Balles | Non obligatoire | 3 ^{ème} set |
| Kinésithérapeute(s) | 1 Kiné par épreuve, indemnisé par la FFT | 3 kinés, indemnisés par la FFT |
| Médecin sur place | Non obligatoire | Non obligatoire |
| Médailles & Trophées | Fournis par la ligue organisatrice (FFT) | Fournis par la FFT |
| Hébergement | A la charge des ligues | A la charge des ligues |
| Restauration au Club (payante) | Obligatoire, à la charge des joueurs | Obligatoire, à la charge des joueurs |
| Soirée (dîner) | Non obligatoire | Non obligatoire |
| Service Transport | Non | Non |
| Indemnité FFT par EQUIPE | A la charge des clubs | TRANSPORT : Métropole: [(Dist. Km A/R Domicile/Club x 0,10 €/km) / CORSE: 200 € / REU: 650 € / GVA: 505 € / NCL: 1075 € / GUA & MAR: 450 € (Pour 8 personnes MAXIMUM) + INDEMNITE : 150€ / personne (Pour 8 personnes MAXIMUM) |
| Subvention FFT à la Ligue Organisatrice | Oui | Non |



AUTRES CHAMPIONNATS INTERCLUBS

AUTRES CHAMPIONNATS INTERCLUBS



- Certaines Ligues organisent des compétitions par Interclubs Jeunes, Seniors ou Seniors Plus.
- Les Ligues établissent alors leur propre règlement.
- La valorisation maximale qui pourra être retenue pour ces différentes compétitions est :
 - o P 250 pour des interclubs Seniors
 - o P 100 pour des interclubs Jeunes ou Seniors Plus
- Des phases qualificatives peuvent naturellement être organisées, de catégorie inférieure.
- La valorisation des différentes épreuves reste à la discrétion de la Ligue, en fonction des joueurs/ses qui y participent.
- **Le barème pris en compte dépendra du nombre d'équipes ayant participé à l'épreuve.**



Merci pour votre attention.

**Nous vous souhaitons d'excellents
championnats**